

POURQUOI CETTE FICHE ?

Cette fiche recense les **points de vigilance** à connaître pour des travaux d'installation ou de remplacement d'une **chaudière biomasse à bois bûches, granulés ou plaquettes**. Les informations et/ou conseils sont neutres et fournis de manière gratuite. Ils sont indicatifs, non exhaustifs et à partir des seuls éléments que vous avez présentés ou demandés. Le choix et la mise en œuvre des solutions découlant des informations et conseils donnés par un(e) **Conseiller(ère) France Rénov'** relèvent de votre seule responsabilité. La responsabilité du/de la Conseiller(ère) France Rénov' et de la structure accueillant l'Espace Conseil France Rénov' ne pourra en aucun cas être recherchée.

Vous pouvez remettre cette synthèse aux professionnels que vous allez solliciter (bureaux d'études, artisans...), afin qu'ils réalisent une analyse adaptée à vos souhaits ou qu'ils vous fournissent des devis correspondants à vos attentes.

RECOMMANDATIONS

- **Consulter 2 ou 3 entreprises**
- **Recourir à un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)** est indispensable pour l'obtention des aides : <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>
- **Demander les références des artisans** en leur faisant préciser leurs agréments et des informations sur les installations qu'ils ont déjà réalisées (photos, fiches techniques).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

SYSTÈMES COURANTS

La chaudière biomasse est un système de **chauffage au bois performant**, relié au chauffage central et éventuellement au ballon d'eau chaude sanitaire.

Elle peut être associée à un **grand ballon d'eau dit « tampon »** (de 500 à 1 500 litres) qui stocke la chaleur fournie par la chaudière.

Cette dernière ainsi accumulée, est restituée selon les besoins pendant 12 à 24 heures. Cette technique permet à la chaudière de fonctionner à pleine puissance, ce qui augmente sa longévité, améliore son rendement et permet une autonomie de plusieurs jours en intersaison grâce au ballon « tampon » (indispensable avec une chaudière à bûches, non systématique avec les chaudières à pellets).



Source : Effilogis

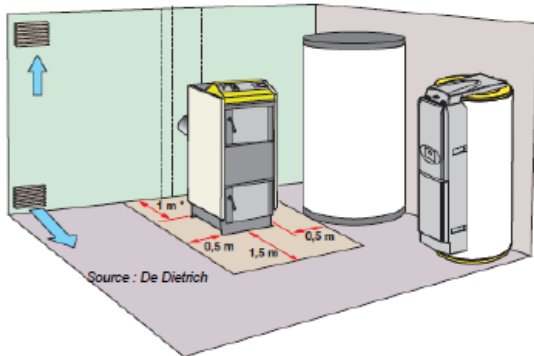
POINTS DE VIGILANCE



Avant l'installation de la chaudière biomasse, un nettoyage dit **désembouage** du système est fortement recommandé (réseau hydraulique, radiateurs et/ou plancher chauffant déjà en place).

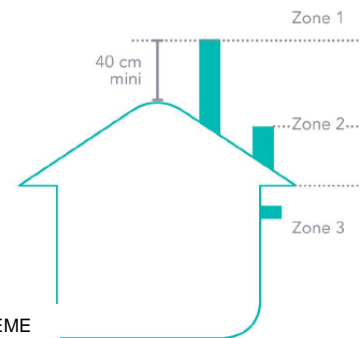
Implantation en chaufferie

Certaines règles sont à respecter lors de l'implantation dans le local chaufferie d'une maison.



Conduit de fumées

La sortie du conduit de fumées peut se faire en trois zones suivant le type de chaudière et de combustible. Attention aux normes de distances liées au voisinage.



Silo de stockage

Il est à prévoir pour une chaudière à granulés. De taille et de volume divers (de 500 kg à plus de 5 tonnes), il permet de **stocker les granulés**. Le volume dépend de la place disponible et de l'autonomie souhaitée. Il peut être en textile et de taille standard ou bien fait sur mesure. **Vérifier que l'accès au silo de granulés permette la livraison par camion.**



Source : ADEME

Dimensionnement

Attention au dimensionnement : la règle du « Qui peut le plus peu le moins ! » n'est pas valable. La chaudière doit être **dimensionnée au plus juste des besoins** de la maison.

Entretien

Un **entretien annuel** est à prévoir par une personne qualifiée en respectant différentes précautions :

- nettoyage complet
- vidange du magasin en fin de saison de chauffe
- contrôle du ballon-tampon.

De plus, un décentrage régulier par le particulier est nécessaire.

Penser au ramonage de la cheminée au moins 2 fois par an dont une fois en période de chauffe (obligatoire vis-à-vis de votre assurance).

Normes

La chaudière doit recourir à la norme NF EN 303.5 ou au Label « Flamme Verte 7 étoiles » www.flammeverte.org.

Qualité du combustible

Il faut privilégier les critères de qualité suivants :

- Pour le bois bûches : NF Bois Chauffage, France Bois Bûches ou un bois sec (18 à 24 mois de séchage)
- Pour le granulés : NF Bois Chauffage ou ENplus ou DINplus



ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Pour **maîtriser vos consommations d'énergies** et **prolonger la durée de vie de vos équipements**, il est important d'**entretenir régulièrement** votre système de chauffage et de l'utiliser de manière adaptée. Renseignez-vous auprès de votre installateur pour mettre en place un **contrat d'entretien**.

INDICATEURS DE COMPARAISON

Rendement
en %

Il représente la quantité d'énergie valorisée par rapport à la quantité totale d'énergie contenue dans le combustible.



Pour connaître les **critères techniques obligatoires** pour bénéficier des aides financières, renseignez-vous auprès de votre **conseiller(ère) France Rénov'**.

Vous pourrez lui adresser des devis de travaux pour analyse et vérification de ces critères.

Un guide des aides nationales est également disponible sur le site <https://france-renov.gouv.fr>

COMMENTAIRES / REMARQUES

À tout moment, n'hésitez pas à contacter votre conseiller(ère) France Rénov' !

Toutes les images sont issues des guides ADEME, de la photothèque ou du site « Rénov'ACT », libre de droit, sauf indications contraires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE, vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès à vos données personnelles, vous pouvez demander leur rectification, leur effacement ou une limitation du traitement vous concernant dans certains cas précis. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données à caractère personnel vous concernant, sauf lorsque le traitement répond à une obligation légale ou lorsque ce droit d'opposition a été écarté par une disposition expresse de l'acte autorisant le traitement. Vous pouvez également demander la portabilité de vos données, pour des motifs légitimes et dans les conditions fixées par la loi.